



## Baisse de chiffre agence/ suppression poste

Par **Wagne**, le **22/07/2008** à **19:43**

Bonjour,

J'ai été embauché il y a 2 mois dans une très grosse société , je ne suis plus en période d'essai.

Le chiffre de mon agence étant mauvais (situation connue bien avant mon embauche) , la direction envisage des suppressions de poste pour le mois de septembre si la situation ne s'améliore pas. Je suis le dernier embauché

Ma question est la suivante: ont-ils le droit de me licencier? Si il y a une mutation, ont-ils le droit de m'affecter à une agence beaucoup plus éloignée géographiquement ?

D'avance merci pour votre réponse